
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 22/1 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.1.59263

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Rechtsdurchsetzung (Ordalien) vermeiden; das Gottesurteil des Zweikampfs blieb übrig, da die Beilegungsstrategien nicht griffen. Auch hier zeigt sich, daß noch keine kodifizierten Verhaltensregeln existierten, wenngleich durchaus nach Normen gelebt wurde. Nach einer eingehenden Analyse der großen Familien, nebst Abhandlungen zum Steuer- und Münzwesen, zur Besitzgeschichte, erweist sich, daß die »temps vraiment chevaleresques« um 1150 schon zu Ende waren und danach nur noch ihre Glorifizierung erfolgte. Es folgte ein Zeitalter der »administration«, die alten Familien behielten Titel und Rechte – beide allerdings entwertet –, zum gleichen Zeitpunkt erfolgte der Aufstieg der gräflichen Häuser. Die neuen Rechtskodifikationen mit neuem Personal aus den »non nobles« gelten nun für alle, sie betreffen auch den Adel, der andere Rollen zugewiesen erhält. Schließlich tritt auch das Haus Valois auf, verlangte vom Grafen eine Art »Anerkennungsgebühr« und lieferte das Muster für die neue Verwaltung der Grafschaft.

Gezeigt wird der Prozeß der Territorialisierung, zugleich der »Modernisierung« mit der großen Bedeutung des Gerichts- und Finanzwesens. Das bedeutet nach 1250 auch den Niedergang alter Familien und den Aufstieg neuer, teilweise bürgerlicher Kreise. (Für die Namensforschung bietet der Anhang reiches Material, dort geht es um die verchristlichte Namensgebung, die Ausprägung von Leit- und die Entstehung von Familiennamen.) Bürgerliche Vermögen entstehen, Land wird erworben; in der Stadt Vendôme entstehen städtische Einrichtungen, wie das Hôtel Dieu mit eigenem Besitz. Doch nach den Umbrüchen ergab sich im 13. und 14. Jh. eine wesentlich instabilere Gesellschaft, die mehr »Staat« für ihre innere Ordnung und Sicherheit brauchte. Und der Schluß, in einem Kernsatz zusammengefaßt, ist gerade auch für heute bedenkenswert: »après l'état, le désordre«.

Der Autor hat eine Fülle von Material ausgebreitet, damit eine detaillierte Regionalgeschichte geschaffen, die auch zu Vergleichen Stoff gibt – etwa gerade zum Prozeß der Territorialisierung. Dazu wird die Meinung der Forschung zum Lehenswesen kritisch überprüft und vorsichtig wieder auf die der älteren Schule zurückgesteuert.

Freilich bleibt abschließend zu fragen, ob nicht stellenweise des Guten doch zuviel getan wurde. Über 1100 Seiten, dazu noch überschlägig ein Drittel in Kleindruck, bedeuten ein schweres und sehr lang zu lesendes Werk; seine Gewichtigkeit möchte ich nicht leugnen – aber es ist streckenweise einfach zu ausufernd, zu sehr ins Detail gehend, steht in umgekehrter Relation doch auch zur letztlichen Bedeutung des Gebietes. Das Wort des großen deutschen Dichters über einen Kollegen könnte man auch hier anführen: »Er wußte sich nicht recht zu zähmen ...«.

Lothar KOLMER, Salzburg

François MENANT, *Lombardia feudale. Studi sull'aristocrazia padana nei secoli X–XIII*, Milan (Vita e Pensiero) 1992, 347 p.

Sous la direction de Pierre Toubert, une série de grandes thèses régionales sur l'Italie au milieu du Moyen Age ont été entreprises et menées à bien, ces dernières années. Soutenue en 1990, celle de François Menant porte sur: Campagnes lombardes du Moyen Age: l'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du X^e au XIII^e siècle, et l'on pourra bientôt la lire dans la Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome. En même temps qu'elle, l'A. a livré une série d'études ponctuelles, dont sept sont ici recueillies, soit qu'on les ait traduites en italien, soit qu'il les ait lui-même directement livrées dans cette langue. Ce sont des contributions importantes, qui ne font pas redondance avec sa thèse et qui n'attestent pas de la seule influence de son »patron«, mais aussi de celles de C. Violante (préfacier de ce recueil), de H. Keller et de G. Duby.

Le premier mérite de ces travaux réside dans leur classicisme fécond. L'historiographie et l'érudition y tiennent une place trop rare en France. En exergue, le chapitre premier rend un

bel hommage aux Lumières, à l'esprit du Settecento, à la culture et au souci de certitude des ecclésiastiques lombards qui critiquèrent les fabulations des siècles antérieurs, et jetèrent les fondements sur lesquels on bâtit encore. Voilà bien l'esprit qui souffle sur tout ce volume, tant dans la critique des documents (chapitre IV: la légende familiale des Bonghi) que dans l'attaque et la résolution de nouveaux problèmes.

Lombardia feudale: le titre même se réfère à l'évolution des études historiques sur l'Italie du nord depuis 1953. On a cessé d'opposer un *età feudale* antérieur à 1037, c'est-à-dire à l'édit »final« de Conrad II sur les fiefs, pour penser le développement concomitant des structures féodales et communales, dans le sillage de C. Violante. L'A. excelle dans l'étude d'une noblesse rurale dont la destinée se poursuit au XII^e siècle dans les interstices, et même au cœur, de l'histoire des communes. Toute une aristocratie bergamasque et crémonaise contribue à la fondation de Crema, la ville martyre de 1160 (Frédéric Barberousse la rase), et il nous est ici révélé une société guerrière, cherchant à échapper aux contraintes nouvelles imposées par les communes: elles ne veulent plus de fidélités multiples (chapitre V). En ce siècle, le XII^e, la ville lance une sorte de grand défi, dangereux et même parfois mortel, aux descendants de vieilles familles comme les Giselbertins ou les Da Calusco (chapitres II et III). Encore ne faut-il pas tout réduire à des stratégies d'adaptation bien maîtrisées; l'un des charmes de ces deux études, proposées en un temps de sociologisme outrancier (1976 et 1983), est de nous rappeler la part de l'aléa, de l'erreur tactique, dans un jeu difficile dont les »héritiers« ne sortent pas toujours indemnes! L'A. traite notamment des fondations de monastères en disant le sens politique, mais sans les réduire, comme on le fait trop souvent, à des dons purement calculés.

Deux grands nœuds chronologiques méritent, en somme, l'attention:

1) F. Menant est de ceux qui acclimatent en Italie, un peu imprudemment, le thème d'une »mutation« ou »révolution féodale« de l'an mil. Elle est ici *sotto voce* dans le travail sur les Giselbertins et, *fortissimo*, dans le chapitre VII (aspects des relations féodo-vassaliques). Pourtant, l'Italie est post-carolingienne, beaucoup plus que le Midi de la France: P. Toubert aime à le rappeler. Les vassaux ne datent pas de l'an mil: il y a seulement, selon l'A., un brusque accroissement de la clientèle épiscopale, accompagné d'une (réelle?) militarisation de la relation. Quant à l'inadaptation antérieure de la précaire aux clientèles militaires (p. 302) est-elle si avérée? C. Violante lui-même rappelle, dans sa préface, que le bénéfice existait bien avant 1037. D'autre part, F. Menant reconnaît au système de la *curtis* une belle continuité; les droits banaux s'y incrustent graduellement, et non pas brusquement. Il y a une genèse progressive des seigneuries castrales que tiennent les Giselbertins ou les Da Calusco. En réalité donc, F. Menant n'en tient pas pour le »mutationnisme« pur et dur que nous critiquons nous-mêmes en France; il apporte de l'eau au moulin d'un simple *ajustement* de l'an mil.

2) Les mutations du XII^e siècle, ailleurs masquées ou sous-estimées du fait de l'attention à la »mutation de l'an mil«, ne le sont nullement ici, au demeurant. A ce moment, les rejetons de l'ancienne aristocratie doivent ou s'urbaniser, ou former des consorceries pour faire face aux communes, ou acquérir des châteaux en zone neuve, ou sombrer socialement. Le beau chapitre VI (les écuyers, vassaux paysans) observe en outre très finement la fin vers 1200 d'une institution qui permettait d'utiliser la couche supérieure de la paysannerie dans les cavaleries féodales, tout en l'excluant du groupe aristocratique (p. 292). Voilà un temps fort de l'histoire sociale, plus sûrement que l'an mil, voilà le moment où la tension entre les structures féodales et communales prend un tour aigu qu'elle n'avait jamais eu auparavant!

A condition de n'y trouver aucune espèce de confirmation à la théorie récente, mais déjà obsolète, de la »mutation de l'an mil«, on goûtera dans ce recueil aux fruits savoureux d'une érudition impeccable et d'une problématique sans faille.

Dominique BARTHÉLEMY, Paris